

## Avenir condamné après deux redoublements ?

Par **Fabulae**, le **24/05/2022** à **15:26**

Bonjour,

Avant toutes choses, j'aimerais sincèrement remercier les potentielles personnes qui prendront le temps de me lire et de me répondre.

Au collège et au lycée, j'ai toujours été une élève considérée "brillante" : j'ai pour ainsi dire eu 16 de moyenne générale toute ma vie. En terminale, ma dépression qui était déjà présente depuis plusieurs années s'est aggravée au point où j'ai cumulé les absences, parce que j'étais tout simplement incapable de me lever de mon lit. Depuis ma rentrée à l'université, ma dépression est devenue sévère au point d'être qualifiée de "morbide" par mes psy : je n'arrivais tout simplement plus à agir comme un membre normal de la société. Je n'allais plus en cours, je restais dans mon lit à dormir 16h/jour pendant des jours entiers, mon hygiène était devenue inexistante, je n'avais plus aucun entourage parce que je ne communiquais avec personne, j'avais perdu une dizaine de kilos.

Cet excès de présentation de ma vie privée mène alors à la question suivante : est-ce que mon avenir au sein des études de droit est condamné ? J'ai obtenu ma L1 aux rattrapages, j'ai redoublé ma L2 l'année dernière, et cette année, après deux hospitalisations pour tentatives de suicide ratées, je vais également redoubler l'année. Je souhaite devenir avocate dans le droit de protection des enfants, et je suis terrifiée à l'idée d'être refusée partout à cause de mon dossier médiocre.

Les rares fois où je parviens à me concentrer et à étudier, j'ai systématiquement des notes oscillant entre 16 et 20. Sachant que j'ai justifié mes absences aux partiels via des certificats attestant de mes hospitalisations, est-ce que le jury se montrera plus compréhensif quant à mes notes passées ? Ou a contrario, considérera que mes excuses sont infondées ? Est-ce que je suis condamnée à être refusée dans tous les Masters existants, même si mes notes futures seront bonnes ?

Merci beaucoup par avance pour vos réponses, bonne journée à tous !

Par **C9 Stifler**, le **25/05/2022** à **16:57**

Bonjour,

Je doute que les membres du jury soient des bêtes inhumaines qui ne jugent que sur un condensé de chiffres pour accepter ou refuser la candidature. Bien évidemment, les notes sont prises en compte mais votre lettre de motivation l'est aussi ! La lettre de motivation peut notamment servir à expliquer le pourquoi du comment tel échec scolaire est apparu. De même, la réalisation de stages permet aussi de valoriser votre candidature.

En tout cas, ce n'est pas parce que vous avez redoublé que vous devez baisser les bras !

Je vous souhaite bon courage pour la suite de vos études.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/05/2022** à **07:26**

Bonjour

Je rejoins C9 Stifler..

J'ai parmi mes connaissances une personne qui a redoublé 3 fois sa L1, cela ne l'a pas empêché d'accéder en Master.

[quote]

Les rares fois où je parviens à me concentrer et à étudier, j'ai systématiquement des notes oscillant entre 16 et 20.

[/quote]

Cela prouve que vous êtes une étudiante brillante.

Je tiens à préciser que les jury de Master regardent essentiellement les notes de la L3.

Ainsi, le plus important pour le moment est de prendre soin de vous pour que vous puissiez revenir en forme la rentrée prochaine.

N'hésitez pas à venir sur le forum si vous avez des questions sur vos CM ou TD. Nous sommes là pour vous aider.

Par **Nils**, le **28/05/2022** à **09:24**

Bonjour, propos complètement hors cursus études supérieures, il faut aussi que vous preniez

soin de vous.

Travailler dans ces conditions sur le long terme ce sera un handicap pour vous et vos futurs potentiels clients. Je suppose que vous vous prenez peut-être déjà en main (psychologue etc) mais il faut que vous arriviez à faire la paix avec vous-même avant tout. Cumuler les soucis psychologiques et les études supérieures (et plus tard votre profession qui vous mettra aussi sous pression) - je ne vous fais pas de dessin.

En tout cas, je peux vous dire qu'on peut quand même obtenir le master que l'on souhaite si l'on s'en donne les moyens. Un ami à moi - malgré des notes bien inférieures à certains dossiers - à obtenu son master grâce à une lettre de motivation béton. Quant à un autre, il n'a pas obtenu de master initialement mais il avait "tellement les crocs" (il a relancé une directrice de master une dizaine de fois, l'a supplié de faire un entretien physique pour lui exposer ses motivations) qu'il a été prit. L'audace et le forcing, ça peut payer. Il n'y a pas que les notes mais la personnalité et la cohérence de votre projet professionnel.

Par **Fabulae**, le **18/08/2022** à **13:52**

Bonjour à tous,

Me revoici après plusieurs mois. Tout d'abord, j'aimerais sincèrement vous remercier pour vos réponses, qui m'ont offert beaucoup d'espoir. Merci infiniment pour votre aide.

En ce début d'après-midi, je viens vous apporter des nouvelles : après avoir vécu ce que l'on qualifie de "crise maniaque", j'ai été hospitalisée en urgences psychiatriques, avant d'être internée en hôpital psychiatrique (sous ma demande, avec consentement) quelques jours. Le diagnostic est donc tombé : je suis bipolaire, et je suis désormais médicamentée.

Au vu de mon diagnostic, de mon traitement médicamenteux et de cette révélation, pensez-vous que le jury de master sera plus conciliant avec moi ? Le fait d'avoir des notes oscillant entre 0.5 (durant les phases dépressives) et 16, 17 (durant les phases maniaques) est donc justifié par ma bipolarité, en toute logique...

Ou a contrario, pensez-vous que ma bipolarité sera un facteur stigmatisant ? Que le jury préférerait avoir un futur avocat mentalement stable et sain d'esprit, plutôt qu'une personne bipolaire ? Devrais-je donc cacher ma maladie du jury et du personnel scolaire dans sa globalité ? Ou alors, me réorienter dans une formation courte et simple, adaptée aux personnes malades et instables ?

En vous remerciant sincèrement pour vos éventuelles réponses,

Douce fin de vacances à tous !

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/08/2022** à **23:47**

Bonsoir

Je pense que vous n'avez pas à parler de votre état de santé qui concerne votre vie privée. Le seul service de l'Université qui devrait éventuellement être mis au courant est la médecine préventive.

En tapant "avocat bipolaire" je suis tombé sur cet article  
<https://www.droit-inc.com/article9419-L-avocate-bipolaire>

Ce qui prouve qu'il n'est pas impossible de devenir avocat lorsqu'on est bipolaire.

Mon honnêteté me pousse à vous dire que je suis aussi tombé sur cet article  
<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/huit-mois-de-prison-ferme-pour-un-avocat-rochelais-coupable-de-violences-avec-armes-1658521869>

Moi je retiens surtout que c'est un autre exemple de personne bipolaire qui a pu devenir avocat.

Dans l'article l'avocat bipolaire précise qu'il ne suivait aucun traitement.

Tout ça pour dire que si vous avez encore la motivation, il ne faut pas baisser les bras.

Avez-vous échangé avec votre médecin sur ce point ?